



ICAO

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Huitième réunion du Groupe régional de la sécurité de l'aviation – Région Afrique – océan Indien (RASG-AFI/8)

10 novembre 2022

Point 7 de l'ordre du jour : Examen du futur programme de travail du RASG-AFI et de ses organes auxiliaires

(Note présentée par le Secrétariat)

RÉSUMÉ
<p>La présente note de travail contient les activités proposées pour le RASG-AFI et ses organes auxiliaires en 2023, pour examen et adoption par la huitième réunion du RASG-AFI.</p> <p>La suite à donner par la réunion se trouve au paragraphe 3.</p>
<p>RÉFÉRENCE(S) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manuel de procédures du RASG-AFI, Troisième édition; • Rapport de la réunion RASG-AFI/7 ; • Rapport de la réunion RASC/8 ; • Rapport de la réunion ARC-TF/4.
<p>Objectif stratégique connexe de l'OACI :</p> <p>La présente note de travail se rapporte à l'Objectif stratégique <i>Sécurité</i> de l'OACI.</p>

1. INTRODUCTION

1.1 Le Comité directeur du RASG-AFI a été créé pour orienter les activités du Groupe et assurer que des initiatives de sécurité sont mises en œuvre de manière opportune, efficace et efficiente. C'est pourquoi le RASC a été chargé, notamment de proposer un programme de travail annuel en plus d'assurer une bonne coordination des activités du Groupe.

2. ANALYSE

2.1 Les activités du RASG-AFI et ses programmes de travail nécessitent que le RASC fasse preuve de souplesse, à sa discrétion, sur le contenu et la fréquence de ses activités tout en tenant compte de la chronologie et de l'ordre de mise en œuvre effective. Par conséquent, les activités proposées pour 2023 ont été conçues en tenant compte de ces objectifs.

2.2 Les activités proposées pour 2023 couvrent celles du RASC, les équipes de soutien à la sécurité (SST) et les réunions du RASG-AFI. Le mandat révisé de l'APIRG et du RASG-AFI, la restructuration des SST, et les nouvelles modalités de travail des réunions des groupes

(séances d'ouverture et séances plénières de clôture conjointes, y compris d'autres séances conjointes entre ces deux) ont nécessité la modification du Manuel de procédures du RASG-AFI. Ces modalités de travail visent à garantir une bonne coordination entre les Groupes et assurer que les activités en matière de sécurité au niveaux régional et sous-régional sont bien coordonnées entre les partenaires pour éviter les doubles emplois.

- 2.3 Avec la restructuration des équipes de soutien à la sécurité afin de mieux aligner leurs missions sur les objectifs et les cibles de l'édition actuelle du GASP, les domaines d'intervention clés comprendront, entre autres, l'élaboration et la mise en œuvre ultérieure du Plan régional pour la sécurité de l'aviation pour la région AFI (RASP-AFI); et l'assistance à fournir aux États par les bureaux régionaux et les autres parties prenantes, pour l'élaboration et la mise en œuvre de leurs plans nationaux pour la sécurité de l'aviation (PNS) qui cadrent avec le RASP-AFI et le GASP.

3. SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION

3.1. La réunion est invitée à :

- a) examiner et adopter les activités proposées pour le RASG-AFI et ses organes auxiliaires pour 2023 qui figurent à l'**Appendice** à la présente note de travail ;
- b) fournir des orientations supplémentaires, le cas échéant.

HUITIEME RÉUNION DU GROUPE DE SÉCURITE DE L'AVIATION –REGION AFRIQUE – OCÉAN INDIEN (RASG-AFI/8)**Programme de travail proposé pour le RASG-AFI en 2023**

ORGANE AUXILIAIRE DU RASG-AFI	ACTIVITÉ	CIBLES/DATES	LIEU/ ETATS	RESPONSABLE/ PARTICIPANTS	États de mise en oeuvre
Comité directeur du RASG-AFI (RASC)	Téléconférences	Tous les trimestres ou suivant la décision du RASC	Sans objet (S/O)	Coprésidents ; Secrétariat de l'OACI ; Mmembres du RASC.	
	Neuvième réunion du Comité directeur du RASG-AFI (RASC/9), - Examen de l'état d'avancement de la mise en oeuvre du programme de travail 2022.	Mars 2023	Réunion virtuelle.	Coprésidents et membres du RASCCo..	
ÉQUIPES DE SOUTIEN À LA SÉCURITÉ (SST)	Coordonner l'assistance à la mise en oeuvre des projets approuvés				

<p>Équipe de soutien au Système national de supervision de la sécurité (SSO-SST). (voir son mandat et sa composition).</p>	<p>Identifier et assurer la coordination des initiatives de renforcement de la sécurité (SEI) afin de remédier aux SSC existantes et éviter l'émergence de nouvelles SSC.</p> <p>Harmoniser les SEI identifiées avec celles qui existent (à savoir les missions de la ROST ; les missions de l'AFI-CIS, l'assistance des autres Etats, etc), afin d'éviter les doubles emplois, les incohérences et les contradictions)</p> <p>Surveiller la mise en oeuvre des SEI et établir des rapports trimestriels sur les progrès accomplis par le Comité directeur du RASG-AFI (RASC) ; apporter des ajustements, s'ils sont jugés utiles.</p>	<p>Toutes les SSC doivent être résolues au plus tard le 31 décembre 2023.</p>		<p>Membres de la SST-SSO; Etats membres du RASG-AFI Bureaux régionaux de l'OACI ; Siège de l'OACI.</p>	
	<p>Identifier les SEI et coordonner leur mise en oeuvre pour améliorer le taux de mise en oeuvre effective des éléments cruciaux d'un système national de supervision de la sécurité et le porter à 75 %.</p> <p>Harmoniser les SEI identifiées avec celles qui existent (à savoir les missions de la ROST, les missions de l'AFI-CIS, l'assistance des autres Etats, etc), afin d'éviter les doubles emplois, les incohérences et les contradictions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 50 % des Etats membres du RASG-AFI (24) doivent réaliser un score d'EI de 75 % d'ici le 31 décembre 2023. à condition que les activités de l'USOAP-CMA soient menées. <p>OU</p>	<p>ESAF: Cinq (5) Etats ont atteint la cible. Sept (7) autres Etats doivent être visés.</p>	<p>Membres de la SSO-SST Bureaux régionaux de l'OACI ; Siège de l'OACI.</p>	

	<p>Surveiller la mise en oeuvre des SEI et établir des rapports trimestriels sur les progrès accomplis par le Comité directeur du RASG-AFI (RASC) ; apporter des ajustements, s'ils sont jugés utiles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 75 % des Etats membres du RASG-AFI doivent réaliser la mise en oeuvre des CAP/ auto-évaluations à un taux d'au moins 75 % par Etat (via l'OLF), au plus tard le 31 décembre 2023. 	<p>WACAF : Cinq (5) Etats ont atteint la cible. Sept (7) autres Etats doivent être visés.</p>		
	<p>Mesures de suivi (à la fois en présentiel et virtuelles) à mettre en oeuvre dans le cadre du projet de RAIO pour soutenir la création et le renforcement de l'organisme régional d'enquête sur les accidents et incidents (RAIO), et aider les Etats à améliorer le taux d'EI dans le domaine AIG, en ce qui concerne les EC-1 à 5.</p>	<p>Mars, mai, septembre, novembre 2023 – évaluer le niveau d'adoption/adaptation des législations, règlements, et procédures harmonisés.</p>	<p>ESAF : Une réunion en présentiel ; une réunion virtuelle.</p> <p>WACAF : Une réunion en présentiel ; une réunion virtuelle.</p>	<p>Membres de la SSO-SST ; Bureaux régionaux de l'OACI ; États membres du RASG-AFI.</p>	

<p>quipe de soutien aux question de sécurité opérationnelle (OSI-SST) (voir son mandat et sa composition).</p>	<p>Identifier et coordonner la mise en oeuvre de des initiatives de renforcement de la sécurité (SEI) afin de contribuer à la résolution des problèmes liés à la sécurité des piste (sorties de piste et incursions sur piste) en créant des équipes de sécurité des pistes (RST) dans tous les aéroports internationaux. Harmoniser les SEI identifiées avec celles qui existes (à savoir, les équipes de sécurité des pistes à distance ; l'assistance fournie par d'autres Etats, etc.), afin d'éviter les doubles emplois, les incohérences et les contradictions).</p> <p>Surveiller la mise en oeuvre des SEI et établir des rapports trimestriels sur les progrès accomplis par le Comité directeur du RASG-AFI (RASC); apporter des ajustements, s'ils sont jugés utiles.</p>	<p>Réduction continue des risques de sécurité opérationnelle – décembre 2023.</p>	<p>Tous les Etats où des SSC n'ont pas été recensés.</p>	<p>Membres de l'OSI-SST ; États membres du RASG-AFI.</p>	
	<p>Identifier les SEI et coordonner leur mise en oeuvre afin de contribuer à la résolution des questions liées à la perte de contrôle en vol (LOC-I) à travers la mise en oeuvre du projet correspondant.</p> <p>Harmoniser les SEI identifiées avec celles qui existent (à savoir la tenue d'un atelier annuel sur les LOC-I/UPRT, etc) afin d'éviter les doubles emplois, les incohérences et les contradictions.</p>	<p>Réduction continue des risques de sécurité opérationnelles – décembre 2023.</p>	<p>Tous les Etats</p>	<p>Membres de l'OSI-SST ; États membres du RASG-AFI.</p>	

Surveiller la mise en oeuvre des SEI et établir des rapports trimestriels sur les progrès accomplis par le Comité directeur du RASG-AFI (RASC) ; apporter des ajustements, s'ils sont jugés utiles..				
<p>Identifier les SEI et coordonner leur mise en oeuvre afin de contribuer à la résolution des questions liées à l'impact sans perte de contrôle (CFIT).</p> <p>Harmoniser les SEI identifiées avec celles qui existent (à savoir, la tenue d'un atelier annuel sur l'impact sans perte de contrôle, etc) afin d'éviter les doubles emplois, les incohérences et les contradictions).</p> <p>Surveiller la mise en oeuvre des SEI et établir des rapports trimestriels sur les progrès accomplis par le Comité directeur du RASG-AFI (RASC); apporter des ajustements, s'ils sont jugés utiles.</p>	Réduction continue des risques de sécurité opérationnelles – décembre 2023.	Tous les États	Membres de l'OSI-SST ; États membres du RASG-AFI.	
Mise en oeuvre du Projet AIM en coordination avec le Plan AFI et les parties prenantes concernées.	Réduction continue des risques de sécurité opérationnelles – décembre 2023.	Tous les États	Membres de l'OSI-SST ; États membres du RASG-AFI.	
Assurer le suivi de l'élaboration et de la mise en oeuvre du plan régional et des plans nationaux de sécurité de l'aviation (RASP-AFI et PNS) ¹ .	Élaboration et mise en oeuvre du plan régional de sécurité de l'aviation et du Plan national pour la sécurité de l'aviation, -- décembre 2023.	Assistance sur le terrain et assistance à distance et surveillance de la mise en oeuvre des PNS – tous les États.	OSI-SST ; Bureaux régionaux de l'OACI (ESFA/WACAF) États membres du RASG-AFI.	

	1. Toutes les SST exécuteent cette tâche.				
--	---	--	--	--	--

Equipe de soutien au programme national de sécurité (SSP – SST) (voir son mandat et sa composition).	Aider les Etats à mettre en oeuvre le programme national de sécurité (PNS)	75% des États membres du RASG-AFI (36) doivent achever l'analyse d'écarts du PNS, d'ici le 31 décembre 2023.	ESAF : À ce jour, onze (11) ont atteint la cible.. Sept (7) autres États doivent être visés. WACAF : À ce jour, onze (11) ont atteint la cible. Sept (7) autres États doivent être visés.		
Equipe de soutien à la sécurité des services de navigation aérienne (ANS – SST) (voir son mandat et sa composition).	Aider les Etats à mettre en place et maintenir des infrastructures adéquates de navigation aérienne pour soutenir des opérations sûres de l'aviation. Coordonner les activités pertinentes de l'APIRG et du RASG-AFI, afin d'éviter les doubles emplois, les incohérences et les contradictions				
Equipe de soutien au Rapport annuel sur la sécurité (ASRT)	Neuvième réunion de l'Equipe du Rapport annuel sur la sécurité (ASRT) – Rédaction de la neuvième édition du Rapport annuel sur la sécurité du RASG-AFI par correspondance/téléconférences. Réunion en présentiel des membres de l'ASRT pour rédiger le projet de rapport	Mai 2023	Réunion virtuelle/ en présentiel	ASRT members	
Questions communes au RASG et à l'APIRG	Examen/suivi/téléconférence/réunion en présentiel	Examen des rapports de l'ARC-TF	Réunion en présentiel/virtuelle	Co-Chairpersons; ICAO Secretariat; members of ARC-TF	

Séance plénière du RASG-AFI	Neuvième réunion du RASG-AFI (RASG-AFI/9)	Novembre 2023	Les dates et lieu seront fixés ultérieurement.	RASG-AFI Secretariat in coordination with the Chairperson and the host State.	
--------------------------------	--	---------------	---	--	--

- FIN -